

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de préparation 21-sept.-2009

Date de révision 21-sept.-2023

Numéro de révision 8

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Description du produit:	<b>Vinyl acetate, stabilized</b>
Cat No. :	<b>140840000; 140840010; 140840025; 140840250</b>
Synonymes	Ethenyl ethanoate; Vinyl A monomer; Ethenyl acetate
Numéro d'index	607-023-00-0
Numéro CAS	108-05-4
N° CE	203-545-4
Formule moléculaire	C4 H6 O2

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Substances chimiques de laboratoire.
Utilisations déconseillées	Pas d'information disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Société

**Entité de l'UE / nom commercial**  
Thermo Fisher Scientific  
Janssen Pharmaceuticalaan 3a, 2440 Geel, Belgium

**Entité britannique / nom commercial**  
Fisher Scientific UK  
Bishop Meadow Road,  
Loughborough, Leicestershire LE11 5RG, United Kingdom

**Distributeur suisse** - Fisher Scientific AG  
Neuhofstrasse 11, CH 4153 Reinach  
Tél: +41 (0) 56 618 41 11  
e-mail - [infoch@thermofisher.com](mailto:infoch@thermofisher.com)

#### Adresse e-mail

[begel.sdsdesk@thermofisher.com](mailto:begel.sdsdesk@thermofisher.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59  
24 heures sur 24 et 7 jours sur

**Pour la Belgique** Numéro d'urgence 070 245 245. (24h/7)

Pour obtenir des informations aux États-Unis,appelez le : 001-800-227-6701  
Pour obtenir des informations en Europe,appelez le : +32 14 57 52 11

Numéro d'appel d'urgence en Europe : +32 14 57 52 99  
Numéro d'appel d'urgence aux États-Unis : 201-796-7100

Numéro d'appel CHEMTREC aux États-Unis: 800-424-9300  
Numéro d'appel CHEMTREC en Europe : 703-527-3887

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Vinyl acetate, stabilized

Date de révision 21-sept.-2023

## Pour les clients en Suisse:

Tox Info Suisse Numéro d'urgence : **145 (24h)**

Tox Info Suisse : +41-44 251 51 51 (Numéro d'urgence depuis l'étranger)

Chemtrec (24h) Sans frais : 0800 564 402

Chemtrec Local: +41-43 508 20 11 (Zurich)

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

##### Dangers physiques

Liquides inflammables

Catégorie 2 (H225)

##### Dangers pour la santé

Toxicité aiguë par inhalation – Vapeurs

Catégorie 4 (H332)

Cancérogénicité

Catégorie 2 (H351)

Organe cible spécifique en cas de toxicité - (une seule exposition)

Catégorie 3 (H335)

##### Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

*Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16*

### 2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

#### **Mentions de danger**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H332 - Nocif par inhalation

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H351 - Susceptible de provoquer le cancer

#### **Conseils de prudence**

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Vinyl acetate, stabilized

Date de révision 21-sept.-2023

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

## 2.3. Autres dangers

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB)

Lacrymogène.

Toxique pour les vertébrés terrestres

Contient un perturbateur endocrinien connu ou supposé

Contient une substance figurant sur les listes des perturbateurs endocriniens des autorités nationales

## **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

### 3.1. Substances

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Acétate de vinyle	108-05-4	EEC No. 203-545-4	> 99	Flam. Liq. 2 (H225) Acute Tox. 4 (H332) Carc. 2 (H351) STOT SE 3 (H335)
1,4-Dihydroxybenzène	123-31-9	EEC No. 204-617-8	< 0.01	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1 (H317) Muta. 2 (H341) Carc. 2 (H351) Aquatic Acute 1 (H400)

Composant	Limites de concentration spécifiques (SCL)	Facteur M	Notes sur les composants
1,4-Dihydroxybenzène	-	10	-

*Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16*

## **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

### 4.1. Description des premiers secours

**Conseils généraux**

Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

**Contact oculaire**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

**Contact cutané**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin.

**Ingestion**

Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

**Inhalation**

Transporter la victime à l'air frais. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**Protection individuelle du personnel de premiers secours** Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

# **FICHES DE DONNEES DE SECURITE**

## Vinyl acetate, stabilized

Date de révision 21-sept.-2023

## **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Difficultés respiratoires. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Notes au médecin** Traiter les symptômes.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## 5.1. Moyens d'extinction

## **Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Agent chimique sec. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés. Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

## **Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Eau.

## **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

## Produits dangereux résultant de la combustion

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éliminer les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

## **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination. Absorber avec une matière absorbante inerte. Éliminer les sources d'ignition. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Vinyl acetate, stabilized

Date de révision 21-sept.-2023

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

## **Mesures d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Retirer et laver les gants et vêtements contaminés, y compris leur doublure intérieure, avant réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Protéger de la lumière du jour. Réfrigérateur/inflammables. Peut former des peroxydes explosifs en cas de stockage prolongé. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé.

Classe 3

**Suisse - Stockage de substances dangereuses**

Classe de stockage - SC 3

<https://www.kvu.ch/fr/themes/substances-et-produits>

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

## **SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### **Limites d'exposition**

Liste source (s): **Union Européenne** - Union Européenne - Directive (UE) 2019/1831 de la Commission du 24 octobre 2019 établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et modifiant la directive 2000/39/CE de la Commission. **Belgique** - Arrêté royal modifiant le titre 1 er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, en ce qui concerne la liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques et le titre 2ième relatif aux agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques du livre VI du code du bien-être au travail (1) Publié dans le Moniteur Belge le 8 décembre 2020 **France** - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984. Publié 2016 par l'INRS Institut National de Recherche et de Sécurité Hygiène et sécurité du travail. Révision/Mise à jour : décret 2016-344 du 23 mars 2016 et arrêté du 23 mars 2016. Publié Juillet 19, 2018.

(<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984>) **CH - Le** gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Union européenne	Le Royaume Uni	France	Belgique	Espagne
Acétate de vinyle	TWA: 5 ppm (8h) TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup> (8h) STEL: 10 ppm (15min) STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> (15min)	STEL: 10 ppm 15 min STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> 15 min TWA: 5 ppm 8 hr TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	TWA / VME: 5 ppm (8 heures). TWA / VME: 17.6 mg/m <sup>3</sup> (8 heures). STEL / VLCT: 35.2 mg/m <sup>3</sup> . restrictive limit STEL / VLCT: 10 ppm. restrictive limit	TWA: 5 ppm 8 uren TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup> 8 uren STEL: 10 ppm 15 minuten STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> 15 minuten	STEL / VLA-EC: 10 ppm (15 minutos). STEL / VLA-EC: 35.2 mg/m <sup>3</sup> (15 minutos). TWA / VLA-ED: 5 ppm (8 horas) TWA / VLA-ED: 17.6 mg/m <sup>3</sup> (8 horas)
1,4-Dihydroxybenzène		STEL: 1.5 mg/m <sup>3</sup> 15 min TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> 8 hr	TWA / VME: 2 mg/m <sup>3</sup> (8 heures).	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	TWA / VLA-ED: 2 mg/m <sup>3</sup> (8 horas)

Composant	Italie	Allemagne	Portugal	Les Pays-Bas	Finlande
Acétate de vinyle	TWA: 5 ppm 8 ore. Time	TWA: 10 ppm (8	STEL: 10 ppm 15	STEL: 36 mg/m <sup>3</sup> 15	TWA: 5 ppm 8 tunteina

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Vinyl acetate, stabilized

Date de révision 21-sept.-2023

	Weighted Average TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup> 8 ore. Time Weighted Average STEL: 10 ppm 15 minuti. Short-term STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> 15 minuti. Short-term	Stunden). AGW - ceiling factor 1; exposure factor 2 TWA: 36 mg/m <sup>3</sup> (8 Stunden). AGW - ceiling factor 1; exposure factor 2 TWA: 10 ppm (8 Stunden). MAK an instantaneous value of 20 ppm corresponding to 71 mg/m <sup>3</sup> should not be exceeded TWA: 36 mg/m <sup>3</sup> (8 Stunden). MAK an instantaneous value of 20 ppm corresponding to 71 mg/m <sup>3</sup> should not be exceeded Höhepunkt: 10 ppm Höhepunkt: 36 mg/m <sup>3</sup> Haut	minutos STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> 15 minutos TWA: 5 ppm 8 horas TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup> 8 horas	minuten TWA: 18 mg/m <sup>3</sup> 8 uren	TWA: 18 mg/m <sup>3</sup> 8 tunteina STEL: 10 ppm 15 minuutteina STEL: 35 mg/m <sup>3</sup> 15 minuutteina
1,4-Dihydroxybenzène		Haut	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> 8 horas		TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> 8 tunteina STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> 15 minuutteina

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Acétate de vinyle	TRK-KZGW: 10 ppm 15 Minuten TRK-KZGW: 35.2 mg/m <sup>3</sup> 15 Minuten TRK-TMW: 5 ppm TRK-TMW: 17.6 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 ppm 8 timer TWA: 18 mg/m <sup>3</sup> 8 timer STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> 15 minutter STEL: 10 ppm 15 minutter	STEL: 10 ppm 15 Minuten STEL: 35 mg/m <sup>3</sup> 15 Minuten TWA: 10 ppm 8 Stunden TWA: 35 mg/m <sup>3</sup> 8 Stunden	STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> 15 minutach TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 8 godzinach	TWA: 5 ppm 8 timer TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup> 8 timer STEL: 10 ppm 15 minutter. value from the regulation STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> 15 minutter. value from the regulation
1,4-Dihydroxybenzène	MAK-KZGW: 4 mg/m <sup>3</sup> 15 Minuten MAK-TMW: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 Stunden	Ceiling: 2 mg/m <sup>3</sup>	Haut/Peau STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> 15 Minuten TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 Stunden	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> 15 minutach TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> 8 godzinach	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> 8 timer STEL: 1.5 mg/m <sup>3</sup> 15 minutter. value calculated

Composant	Bulgarie	Croatie	Irlande	Chypre	République tchèque
Acétate de vinyle	TWA: 5 ppm TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup> STEL : 10 ppm STEL : 35.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA-GVI: 5 ppm 8 satima. TWA-GVI: 17.6 mg/m <sup>3</sup> 8 satima. STEL-KGVI: 10 ppm 15 minutama. STEL-KGVI: 35.2 mg/m <sup>3</sup> 15 minutama.	TWA: 5 ppm 8 hr. TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup> 8 hr. STEL: 10 ppm 15 min STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> 15 min	STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 ppm TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 ppm	TWA: 18 mg/m <sup>3</sup> 8 hodinách. Ceiling: 36 mg/m <sup>3</sup>
1,4-Dihydroxybenzène	TWA: 2.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA-GVI: 0.5 mg/m <sup>3</sup> 8 satima.	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> 8 hr. STEL: 1.5 mg/m <sup>3</sup> 15 min		TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> 8 hodinách. Potential for cutaneous absorption Ceiling: 4 mg/m <sup>3</sup>

Composant	Estonie	Gibraltar	Grèce	Hongrie	Islande
Acétate de vinyle	TWA: 5 ppm 8 tundides. TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup> 8 tundides. STEL: 10 ppm 15 minutites. STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> 15 minutites.	TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup> 8 hr TWA: 5 ppm 8 hr STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> 15 min STEL: 10 ppm 15 min	STEL: 10 ppm STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 ppm TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> 15 perceken. CK TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup> 8 órában. AK	TWA: 10 ppm 8 klukkustundum. TWA: 30 mg/m <sup>3</sup> 8 klukkustundum. Ceiling: 20 ppm Ceiling: 60 mg/m <sup>3</sup>
1,4-Dihydroxybenzène	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> 8 tundides. STEL: 1.5 mg/m <sup>3</sup> 15		STEL: 4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>		STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0,5 mg/m <sup>3</sup> 8 klukkustundum.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Vinyl acetate, stabilized

Date de révision 21-sept.-2023

	minutites.				
--	------------	--	--	--	--

Composant	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Malte	Roumanie
Acétate de vinyle	STEL: 10 ppm STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 ppm TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 ppm IPRD TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup> IPRD STEL: 10 ppm STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup> 8 Stunden TWA: 5 ppm 8 Stunden STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> 15 Minuten STEL: 10 ppm 15 Minuten	possibility of significant uptake through the skin TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 ppm STEL: 10 ppm 15 minutii STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> 15 minutii	TWA: 5 ppm 8 ore TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup> 8 ore STEL: 10 ppm 15 minute STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> 15 minute
1,4-Dihydroxybenzène		TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> IPRD STEL: 1.5 mg/m <sup>3</sup>			TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> 8 ore STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> 15 minute

Composant	Russie	République slovaque	Slovénie	Suède	Turquie
Acétate de vinyle	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> 2398 MAC: 30 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 35.2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 ppm TWA: 36 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 ppm 8 urah TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup> 8 urah STEL: 10 ppm 15 minutah STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> 15 minutah	Binding STEL: 10 ppm 15 minuter Binding STEL: 35 mg/m <sup>3</sup> 15 minuter TLV: 5 ppm 8 timmar. NGV TLV: 18 mg/m <sup>3</sup> 8 timmar. NGV	TWA: 5 ppm 8 saat TWA: 17.6 mg/m <sup>3</sup> 8 saat STEL: 35.2 mg/m <sup>3</sup> 15 dakika STEL: 10 ppm 15 dakika
1,4-Dihydroxybenzène	Skin notation MAC: 1 mg/m <sup>3</sup>	Potential for cutaneous absorption TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>		Indicative STEL: 1.5 mg/m <sup>3</sup> 15 minuter TLV: 0.5 mg/m <sup>3</sup> 8 timmar. NGV	

## Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

## Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

## Niveau dérivé sans effet (DNEL) / Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local (Dermale)	Effet aigu systémique (Dermale)	Les effets chroniques local (Dermale)	Les effets chroniques systémique (Dermale)
Acétate de vinyle 108-05-4 ( > 99 )				DNEL = 0.42mg/kg bw/day
1,4-Dihydroxybenzène 123-31-9 ( < 0.01 )				DNEL = 3.33mg/kg bw/day

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Acétate de vinyle 108-05-4 ( > 99 )	DNEL = 35.2mg/m <sup>3</sup>	DNEL = 35.2mg/m <sup>3</sup>	DNEL = 17.6mg/m <sup>3</sup>	DNEL = 17.6mg/m <sup>3</sup>
1,4-Dihydroxybenzène 123-31-9 ( < 0.01 )				DNEL = 2.1mg/m <sup>3</sup>

## Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Vinyl acetate, stabilized

Date de révision 21-sept.-2023

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce	Eau intermittente	Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	Des sols (agriculture)
Acétate de vinyle 108-05-4 ( > 99 )	PNEC = 0.016mg/L	PNEC = 0.067mg/kg sediment dw	PNEC = 0.126mg/L	PNEC = 6mg/L	PNEC = 0.0035mg/kg soil dw
1,4-Dihydroxybenzène 123-31-9 ( < 0.01 )	PNEC = 0.57µg/L	PNEC = 4.9µg/kg sediment dw	PNEC = 1.34µg/L	PNEC = 0.71mg/L	PNEC = 0.64µg/kg soil dw

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Acétate de vinyle 108-05-4 ( > 99 )	PNEC = 0.0016mg/L	PNEC = 0.0067mg/kg sediment dw			
1,4-Dihydroxybenzène 123-31-9 ( < 0.01 )	PNEC = 0.057µg/L	PNEC = 0.49µg/kg sediment dw			

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures techniques

Utiliser un matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolation ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

### Équipement de protection individuelle

#### Protection des yeux

Lunettes de protection (La norme européenne - EN 166)

#### Protection des mains

Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Caoutchouc butyle	< 160 minutes	0.635 mm	Niveau 4 EN 374	Taux de perméation 6 µg/cm <sup>2</sup> /min Comme testé sous EN374-3 Détermination de la résistance à la perméation des produits chimiques

**Protection de la peau et du corps** Porter des vêtements et des gants de protection appropriés pour éviter toute exposition cutanée.

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu

Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

#### Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

#### À grande échelle / utilisation d'urgence

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 136 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience

**Type de filtre recommandé :** Gaz et vapeurs organiques filtre Type A Marron conforme au EN14387

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Vinyl acetate, stabilized

Date de révision 21-sept.-2023

À petite échelle / utilisation en laboratoire	Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience <b>Demi-masque recommandée:</b> - Valve filtrage: EN405; ou; Demi-masque: EN140; plus le filtre, FR141 Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Transparent	
Odeur	sucrée	
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible	
Point/intervalle de fusion	-93 °C / -135.4 °F	
Point de ramollissement	Aucune donnée disponible	
Point/intervalle d'ébullition	72 - 73 °C / 161.6 - 163.4 °F	
Inflammabilité (Liquide)	Facilement inflammable	D'après les données d'essai
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet	Liquide
Limites d'explosivité	Inférieure 2.6 Supérieure 14	
Point d'éclair	-8 °C / 17.6 °F	Méthode - Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité	385 °C / 725 °F	
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	
pH	7	
Viscosité	Aucune donnée disponible	
Hydrosolubilité	23 g/L (20°C)	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage (n-octanol/eau)		
Composant	log Pow	
Acétate de vinyle	0.73	
1,4-Dihydroxybenzène	0.59	
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité / Densité	0.930	
Densité apparente	Sans objet	Liquide
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	(Air = 1.0)
Caractéristiques des particules	Sans objet (liquide)	

### 9.2. Autres informations

Formule moléculaire	C4 H6 O2	
Masse molaire	86.09	
Propriétés explosives	Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air	
Température de polymérisation auto-accélérée (SAPT)	: Aucune polymérisation observée jusqu'à 65°C °C	

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Vinyl acetate, stabilized

Date de révision 21-sept.-2023

## **10.2. Stabilité chimique**

Peut former des peroxydes explosifs. Stable dans les conditions normales. Sensible à la lumière.

## **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Polymérisation dangereuse**  
**Réactions dangereuses**

Une polymérisation dangereuse peut se produire.  
Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

## **10.4. Conditions à éviter**

Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Excès de chaleur. Exposition à la lumière. Produits incompatibles.

## **10.5. Matières incompatibles**

Acides. Bases. L'oxygène. Peroxydes. Anhydrides d'acide. Métaux.

## **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

## **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Informations sur le produit**

##### **a) toxicité aiguë;**

Oral(e)  
Cutané(e)  
Inhalation

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
Catégorie 4

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Acétate de vinyle	LD50 = 2900 mg/kg ( Rat )	LD50 = 2335 mg/kg ( Rabbit )	LC50 = 3680 ppm ( Rat ) 4 h
1,4-Dihydroxybenzène	LD50 = 298 mg/kg ( Rat )	LD50 = 74800 mg/kg ( Rabbit )	-

**b) corrosion cutanée/irritation cutanée;** Aucune donnée disponible

**c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;** Aucune donnée disponible

##### **d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;**

Respiratoire  
Peau

Aucune donnée disponible  
Aucune donnée disponible

**e) mutagénicité sur les cellules germinales;** Aucune donnée disponible

Non mutagène selon le test d'Ames

**f) cancérogénicité;** Catégorie 2

Danger de cancer possible. Peut provoquer le cancer sur base des données animales Le tableau ci-dessous précise si chacune des agences considérées a classé un ou plusieurs des composants comme cancérogènes

Composant	UE	UK	Allemagne	CIRC

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Vinyl acetate, stabilized

Date de révision 21-sept.-2023

Acétate de vinyle				Group 2B
1,4-Dihydroxybenzène			Cat. 2	

**g) toxicité pour la reproduction;** Aucune donnée disponible

**h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;** Catégorie 3

**Résultats / Organes cibles** Système respiratoire.

**i) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée;** Aucune donnée disponible

**Organes cibles** Aucun(e) connu(e).

**j) danger par aspiration;** Aucune donnée disponible

**Symptômes / effets, aigus et différés** L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien** .

**Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien pour la santé humaine** Contient une substance figurant sur les listes des perturbateurs endocriniens des autorités nationales

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

**Effets d'écotoxicité**

Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement. Contient une substance: Nocif pour les organismes aquatiques. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement.

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce
Acétate de vinyle	LC50: = 14 mg/L, 96h static (Pimephales promelas) LC50: 26.1 - 36.63 mg/L, 96h static (Poecilia reticulata) LC50: 15.04 - 21.54 mg/L, 96h static (Lepomis macrochirus)		
1,4-Dihydroxybenzène	LC50: 0.1 - 0.18 mg/L, 96h static (Pimephales promelas) LC50: = 0.17 mg/L, 96h (Brachydanio rerio) LC50: = 0.044 mg/L, 96h flow-through (Pimephales promelas) LC50: = 0.044 mg/L, 96h flow-through (Oncorhynchus mykiss)	EC50: = 0.29 mg/L, 48h (Daphnia magna)	EC50: = 0.335 mg/L, 72h (Pseudokirchneriella subcapitata)

Composant	Microtox	Facteur M

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Vinyl acetate, stabilized

Date de révision 21-sept.-2023

Acétate de vinyle	EC50 = 2080 mg/L 5 min	
1,4-Dihydroxybenzène	EC50 = 0.038 mg/L 15 min EC50 = 0.0382 mg/L 30 min EC50 = 0.042 mg/L 5 min EC50 = 23.75 mg/L 60 min	10

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance**

**Dégredation dans l'usine de traitement des eaux usées**

Devrait être biodégradable

Une persistance est peu probable, d'après les informations fournies.

Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées. However, at the concentration present, this preparation is not expected to present significant adverse environmental effects.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation est peu probable

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Acétate de vinyle	0.73	Aucune donnée disponible
1,4-Dihydroxybenzène	0.59	40 dimensionless

## 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces. Mobilité probable dans l'environnement du fait de son caractère volatil. Se disperse rapidement dans l'air

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

De substance ne pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT) / très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

**Pertinentes pour l'évaluation des effets de la perturbation du système endocrinien sur l'environnement**

Contient une substance figurant sur les listes des perturbateurs endocriniens des autorités nationales.

Composant	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées
Acétate de vinyle	Group III Chemical	

## 12.7. Autres effets néfastes

**Des polluants organiques persistants**

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

**Potentiel de destruction de l'ozone**

Ce produit ne contient aucun connu ou suspecté substance

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits non utilisés**

Déchets classés comme dangereux. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Éliminer conformément aux réglementations locales.

**Emballages contaminés**

Eliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Les récipients vides contiennent des résidus du produit (liquide ou vapeur) et risquent d'être dangereux. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

**Le code européen des déchets**

D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Vinyl acetate, stabilized

Date de révision 21-sept.-2023

aux produits, mais aux applications.

**Autres informations** Ne pas entraîner vers les égouts. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. Peut être éliminé en décharge ou incinéré, conformément aux réglementations locales.

**Ordonnance suisse sur les déchets** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur. Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, ADWO) SR 814.600  
<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2015/891/fr>

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### IMDG/IMO

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN1301
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	VINYL ACETATE, STABILIZED
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II

### ADR

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN1301
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	VINYL ACETATE, STABILIZED
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II

### IATA

<b>14.1. Numéro ONU</b>	UN1301
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	VINYL ACETATE, STABILIZED
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II

**14.5. Dangers pour l'environnement** Pas de dangers identifiés

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Des inhibiteurs ont été ajoutés pour stabiliser ce produit. Le niveau d'inhibiteur doit être maintenu. Une polymérisation dangereuse peut se produire en cas d'appauvrissement en inhibiteur.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable, les produits emballés

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### Inventaires internationaux

Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Chine (IECSC), Taiwan (TCSI), Korea (KECL), Japan (ENCS), Japan (ISHL), Canada (DSL/NDSL), Australie

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Vinyl acetate, stabilized

Date de révision 21-sept.-2023

(AICS), New Zealand (NZIoC), Philippines (PICCS). US EPA (TSCA) - Toxic Substances Control Act, (40 CFR Part 710)

Composant	Numéro CAS	EINECS	ELINCS	NLP	IECSC	TCSI	KECL	ENCS	ISHL
Acétate de vinyle	108-05-4	203-545-4	-	-	X	X	KE-35324	X	X
1,4-Dihydroxybenzène	123-31-9	204-617-8	-	-	X	X	KE-35112	X	X

Composant	Numéro CAS	TSCA	TSCA Inventory notification - Active-Inactive	DSL	NDSL	AICS (Australie)	NZIoC	PICCS
Acétate de vinyle	108-05-4	X	ACTIVE	X	-	X	X	X
1,4-Dihydroxybenzène	123-31-9	X	ACTIVE	X	-	X	X	X

Légende: X - Listé '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (<http://ncis.nier.go.kr/en/main.do>)

## Autorisation/Restrictions selon EU REACH

Composant	Numéro CAS	REACH (1907/2006) - Annex XIV - substances soumises à autorisation	REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Acétate de vinyle	108-05-4	-	Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-
1,4-Dihydroxybenzène	123-31-9	-	Use restricted. See item 75. (see link for restriction details)	-

## Liens REACH

<https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>

## Seveso III Directive (2012/18/EC)

Composant	Numéro CAS	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Acétate de vinyle	108-05-4	Sans objet	Sans objet
1,4-Dihydroxybenzène	123-31-9	Sans objet	Sans objet

## Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Sans objet

## Contient des composants qui répondent à une « définition » de substance per et polyfluoroalkyle (PFAS)?

Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail .

Se reporter à la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

## Réglementations nationales

### Classification allemande WGK

Voir le tableau pour les valeurs

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Vinyl acetate, stabilized

Date de révision 21-sept.-2023

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
Acétate de vinyle	WGK2	Class I : 20 mg/m <sup>3</sup> (Massenkonzentration)
1,4-Dihydroxybenzène	WGK3	Class I : 20 mg/m <sup>3</sup> (Massenkonzentration)

Composant	France - INRS (tableaux de maladies professionnelles)
1,4-Dihydroxybenzène	Tableaux des maladies professionnelles (TMP) - RG 65

## Réglementation suisse

Article 4 par. 4 de l'Ordonnance sur la protection des jeunes sur le lieu de travail (RS 822.115) et article 1 lit.f du règlement du DEFR sur les travaux dangereux et les jeunes (RS 822.115.2).

Prenez note de l'article 13 de l'ordonnance sur la maternité (RS 822.111.52) concernant les femmes enceintes et allaitantes.

Component	Suisse - Ordonnance sur la réduction des risques liés à la manipulation de préparations de substances dangereuses (RS 814.81)	Suisse - Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (VOCV)	Suisse - Ordonnance de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause
1,4-Dihydroxybenzène 123-31-9 (< 0.01)	Substances interdites et réglementées		

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

### Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H332 - Nocif par inhalation  
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer  
 H335 - Peut irriter les voies respiratoires  
 H225 - Liquide et vapeurs très inflammables  
 H302 - Nocif en cas d'ingestion  
 H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques  
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée  
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux  
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

### Légende

**CAS** - Chemical Abstracts Service

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

**EINECS/ELINCS** – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Lista europea de las sustancias químicas notificadas

**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Lista canadiense de las sustancias no domésticas

**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

**KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**WEL** - Limite d'exposition en milieu de travail

**TWA** - Moyenne pondérée dans le temps

**ACGIH** - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

**CIRC** - Centre international de recherche sur le cancer

**DNEL** - Dose minimale pour un risque acceptable

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

**RPE** - Équipement de protection respiratoire

**LD50** - Dose létale à 50%

**LC50** - Concentration létale à 50%

**EC50** - Concentration efficace 50%

**NOEC** - Concentration sans effet observé

**POW** - Coefficient de partage octanol: eau

**PBT** - Persistante, bioaccumulable, toxique

**vPvB** - très persistantes et très bioaccumulables

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

Vinyl acetate, stabilized

Date de révision 21-sept.-2023

**ADR** - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

**IMO/IMDG** - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

**OECD** - Organisation de coopération et de développement économiques

**BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC)

**ICAO/IATA** - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

**MARPOL** - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

**ATE** - Estimation de la toxicité aiguë

**COV** - (composés organiques volatils)

## Principales références de la littérature et sources de données

<https://echa.europa.eu/information-on-chemicals>

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

## Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Utilisation d'équipements de protection individuelle, concernant les bonnes pratiques de choix, la compatibilité, les délais de rupture, l'entretien, la maintenance, l'adaptation et les normes EN.

Premiers secours en cas d'exposition chimique, y compris l'utilisation de rince-œils et de douches de sécurité.

**Date de préparation** 21-sept.-2009

**Date de révision** 21-sept.-2023

**Sommaire de la révision** Sans objet.

**Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006. RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 .**

**Pour la Suisse - Erstellt nach den technischen Vorschriften nach Anhang 2 Ziffer 3 ChemV (SR 813.11 - Verordnung über den Schutz vor gefährlichen Stoffen und Zubereitungen).**

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité.

Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

## Fin de la Fiche de données de sécurité